



# COMPTE RENDU SOMMAIRE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2016

**Présents :** Mmes Claude ANDREAU, Béatrice BROSSET, Patricia HULAK, Carol PASQUET, Sandrine RICHARD, Christine SACRISTAIN, Mme Lucie MAHUTEAU, Ms Janick ALARY, Claude ABLITZER, Johnny GAUTRON, Rodolphe GODIN, Olivier MADELIN, Éric POUGETOUX, Jean-Louis MAHIEU, Marc MIOT, Thierry POUILLOUX et Bruno VINCENT formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés sans remise de pouvoir :**

Mme Muriel HERSANT FERÉY  
M. Nicolas TIO

**Absents excusés avec remise de pouvoir :** Mme Mireille ROUSSEAU donne pouvoir à Carol PASQUET, Mme Katia BOIS donne pouvoir à Mme Béatrice BROSSET, Mme Catherine LACOUX donne pouvoir Mme Claude ANDREAU, Mme Aline VIOLANTE donne pouvoir à M. Marc MIOT, Mme Lucie MAHUTEAU donne pouvoir à Mme Sandrine RICHARD (pour les points 7 et 8).

M. Jean-Louis MAHIEU a été nommé secrétaire de séance.

L'an deux mil seize,

le vingt-quatre octobre à vingt heures trente minutes,

le Conseil Municipal d'AZAY-SUR-CHER, légalement convoqué le 19 octobre 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Janick ALARY, Maire.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 octobre 2016 sera approuvé lors de la prochaine séance.

## **1. Approbation du procès-verbal en date du 5 septembre 2016**

---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés, **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 5 septembre 2016 tel qu'il est transcrit dans le registre.

## **2. Information sur la délégation des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales**

---

Le Conseil municipal est informé des décisions municipales suivantes :

5/2016	Régie vie locale	Tarif supplémentaire – fête de la vie locale (assiette de tapas à 3 €)
--------	------------------	--

6/2016	Avenant n°2 convention d'étude PLU	Prolongation de la mission d'étude de l'ATU sur l'élaboration du PLU jusqu'au 31 mai 2017
7/2016	Contrat d'assistance technique et support informatique SMS	Renouvellement contrat de maintenance informatique tous services SMS ZAC Bois de Plante –BP 319 37 705 Saint Pierre des Corps 2 700 €/an

## URBANISME / TECHNIQUE

### 3. Travaux d'aménagement des Berges du Cher – convention de désignation du maître d'ouvrage unique pour l'éclairage public

Le conseil municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** la désignation de la commune d'Azay-sur-Cher, maître d'ouvrage unique de l'opération de travaux d'éclairage du projet d'aménagement des Berges du Cher,

**PRECISE** qu'une convention fixe la mise en œuvre du transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage. Elle énumère pour la commune d'Azay-sur-Cher et la CCET, leurs responsabilités dans l'opération, les conditions de financement de l'ouvrage et notamment les échéanciers de remboursement, le partage des frais et des dépenses ;

**AUTORISE** le Maire ou un Adjoint délégué, à signer ladite convention.

## RESSOURCES HUMAINES

### 4. Création d'un poste de technicien

Le conseil municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** de créer un poste de technicien dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux ; le grade retenu est celui de technicien et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

**FIXE** que le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 35 heures,

**DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au budget 2017,

**MODIFIE** le tableau des emplois en conséquence,

**PRECISE** que cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

**AUTORISE** M. le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement

## 5. Création de deux postes pour la pause méridienne de l'accueil périscolaire

Le conseil municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** la création de deux postes, pour répondre à un accroissement temporaire d'activité, d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe d'une durée de cinq heures hebdomadaires, à compter du 3 janvier 2017 et jusqu'au 7 juillet 2017, inclus.

**DEFINIT** la rémunération pour ces postes d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe par référence à l'indice brut 340,

**DECIDE DE POURVOIR** ces postes par des contrats pris en application de l'article 3 (1°) de la loi susvisée,

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer lesdits contrats,

**INDIQUE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

## **FINANCES /MARCHES PUBLICS**

### 6. Délibération pour solliciter une subvention au titre du fonds départemental de développement pour le projet d'aménagement des Berges du Cher

Le conseil municipal, à l'unanimité :

**AUTORISE** le Maire ou un Adjoint délégué à solliciter la subvention portant sur la tranche ferme de l'opération d'aménagement des berges du Cher au titre du fonds départemental de développement et à signer toutes les pièces et actes s'y rapportant.

### 7. Attribution d'une subvention fête calendaire à l'association d'Art musical - fête de la musique 2016

Le conseil municipal, à l'unanimité :

**ATTRIBUE** à l'association d'Art musical une subvention exceptionnelle de 500 euros ;

**PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2016, compte 6574.

**8. Rencontres musicales de l'Est tourangeau (RMET) - désignation des représentants de la commune d'Azay-sur-Cher en vue de sa dissolution**

---

Le conseil municipal, à l'unanimité :

**DESIGNE :**

- **M. Janick ALARY**
- **M. Claude ABLITZER**
- **M. Marc MIOT**

En tant que représentants de la commune d'Azay-sur-Cher au sein de l'association des rencontres musicales de l'Est tourangeau,

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant, à signer tout acte afférent à la présente délibération.

Azay-sur-Cher, le 31 octobre 2016



Le Maire,  
Janick ALARY